



Assemblée Générale

Exercice 2025

Assemblée générale du 28 février 2026

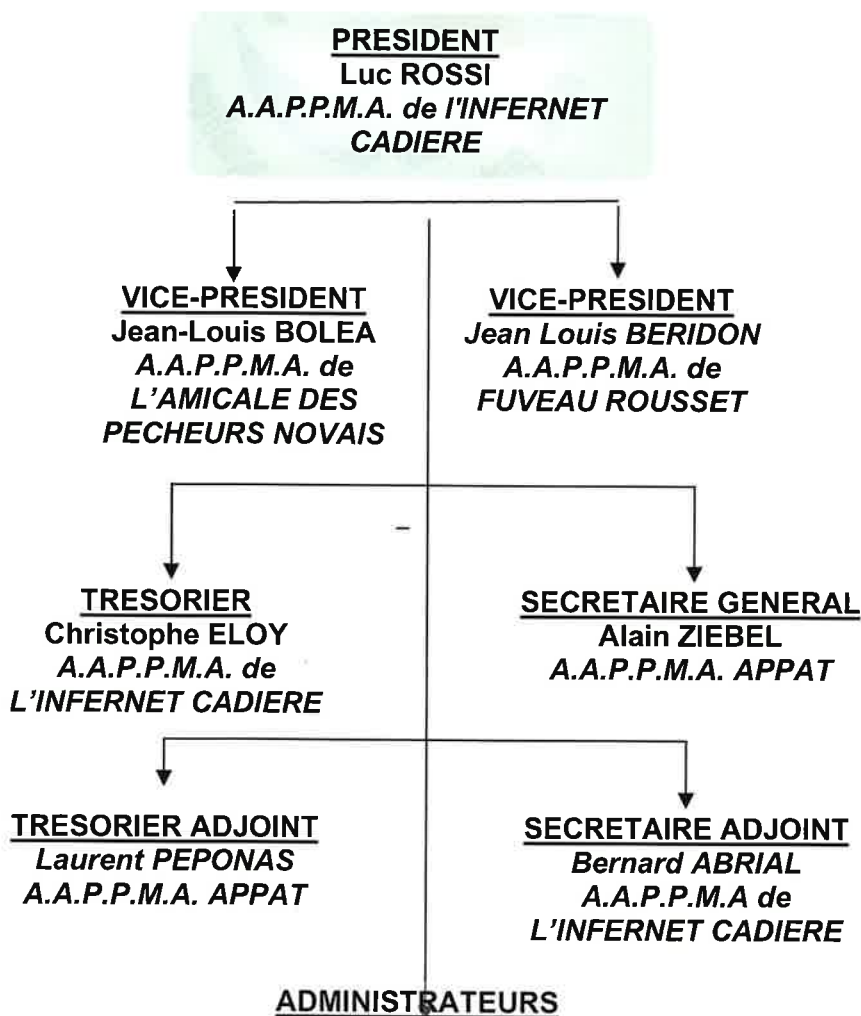
**FEDERATION DES BOUCHES-DU-RHONE POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

**8 Parc d'activités de Bompertuis
Avenue d'Arménie
13120 GARDANNE**

La feuille d'émargement est annexée au présent compte rendu de réunion, ainsi que les procurations
La séance débute à 9h50.

BILAN MORAL 2025

Organigramme 2022-2026



Jérôme BOLEA, A.A.P.P.M.A. de l'AMICALE DES PECHEURS NOVAIS
Marc DUCROS, AAPPMA de la BASSE VALLEE DE L'ARC
Bruno MATHIEU, A.A.P.P.M.A. de l'AMICALE DE LA FARIO
Philippe PEYRIC, AAPPMA d'ARLES SAINT MARTIN DE CRAU
Didier RAGOT, AAPPMA de LA GAULE AMICALE
William RAGOT, AAPPMA du PAYS D'AIX ET DE VAL DURANCE
Gladys BESSON (membre cooptée)
Pierre GORRIS (membre coopté), AAPPMA DE JOUQUES

Le conseil d'administration de la fédération a enregistré deux démissions :

- Monsieur Hervé BEUZIT pour des raisons personnelles
- Monsieur Frédéric VINCENTI pour raisons de santé

TABLEAU DES REPRESENTATIONS DANS DIFFERENTS ORGANISMES

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CODERST	A. ZIEBEL	L. ROSSI
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES CARRIERES	A. ZIEBEL	L. ROSSI
GEMAPI TOULOUBRE	L. PEONAS	S. CONAN ou P. BERNINI
GEMAPI CADIERE	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
GEMAPI ARC	J.L. BERIDON	S. CONAN ou P. BERNINI
SMAVD et NATURA 2000	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
CLE ARC	J.L. BERIDON	S. CONAN ou P. BERNINI
GIPREB	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
CONSEIL GENERAL COMITE LOCAL DE GESTION DES DOMAINES	L. ROSSI	B. ABRIAL
GEMAPI HUVEAUNE	B. MATTHIEU	S. CONAN ou P. BERNINI
PLATEAU DE L'ARBOIS	L. ROSSI	B. ABRIAL + S. CONAN ou P. BERNINI
NATURA 2000	A. ZIEBEL	S. CONAN ou P. BERNINI
MASSIF SAINTE VICTOIRE	H. BEUZIT	S. CONAN ou P. BERNINI
CAMARGUE	A. ZIEBEL	S. CONAN ou P. BERNINI
COGEPOMI	L. ROSSI	
COMITE DE GESTION DU GRAND CORMORAN	L. ROSSI	
MRM	L. ROSSI	B. ABRIAL
COMITE DE BASSIN	L. ROSSI	
ARFSUD	L. ROSSI	J.L. BERIDON + B. ABRIAL
UFBRMC	L. ROSSI	B. ABRIAL
FNPF	L. ROSSI	J.L. BOLEA
CHI	L. ROSSI	J.L. BOLEA
SYNDICAT DE L'ANGUILLON	L. ROSSI	J.L. BOLEA + D. RAGOT
CDOA	L. ROSSI	
AGENCE DE L'EAU	L. ROSSI	
REGION SUD AGORA	L. ROSSI	
ADJUDICATION BAUX PUBLICS	L. ROSSI – A. ZIEBEL – B. ABRIAL – J.L. BERIDON	
MENELIK	J.L. BERIDON	S. CONAN ou P. BERNINI
CLE DURANCE	J.L. BERIDON	

POUVOIRS AU PRESIDENT

1/ Le pouvoir d'engager l'association dans toutes les démarches nécessaires dans l'intérêt de la fédération.

2/ Le pouvoir permanent au président pour signer tout acte ou document engageant la fédération des BOUCHES DU RHÔNE de pêche et de protection du Milieu aquatique.

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois, les 1 mars, 28 juin, 4 octobre et 20 décembre.

Les membres du bureau se sont réunis 6 fois : les 19 février, le 29 avril, le 6 mai, le 30 septembre, le 8 octobre et 18 décembre.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 1er mars.

La commission jeunes s'est réunie 3 fois : le 27 mai, les 2 et 24 septembre pour le JFT

PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

La Fédération a siégé et participé à de nombreuses réunions telles que :

PECHE

- La FEDERATION NATIONALE DE LA PECHE EN FRANCE
- L'UNION DES FEDERATIONS DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE
- L'ASSOCIATION REGIONALE DES FEDERATIONS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
- L'ASSOCIATION DES MIGRATEURS RHONE MEDITERANNEE

FINANCEURS

- L'AGENCE DE L'EAU
- LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE
- LE CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

LES ADMINISTRATIONS

- EN PREFECTURE
- AU CODERST
- A LA COMMISSION DES CARRIERES

GESTIONNAIRES DES COURS D'EAU

- SYNDICATS DE RIVIERE (CADIERE – HUVEAUNE - ARC - TOULOUBRE-ANGUILLON)
- CONTRATS DE CANAL (COMTAT A LA MER – CRAU SUD ALPILLES)

NATURA 2000

- CAMARGUE
- GRAND RHONE
- CRAU HUMIDE
- DURANCE
- ETANGS ISTRES ET FOS
- GARRIGUE DE LANCON ET CHAINES ALENTOURS
- MARAIS DE LA VALLEE DES BAUX ET MARAIS D'ARLES
- MARAIS ZONES HUMIDE ETANG DE BERRE
- PLATEAU DE L'ARBOIS
- SAINTE VICTOIRE
- RHONE AVAL
- ALPILLES

LES AGREMENTS

La Fédération détient des agréments suivants :

- Agrément jeunesse et éducation populaire
- Agrément d'une association de protection du milieu aquatique
- Agrément de l'éducation Nationale, renouvelé cette année
- Agrément d'une association d'une protection de l'environnement

1°) LES PARTENAIRES

Le Président remercie tous les partenaires car sans leurs aides financières, matérielles, beaucoup de projets n'auraient pas été réalisés.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE



LE CONSEIL REGIONAL SUD



L'AGENCE DE L'EAU



LA FEDERATION NATIONALE DE LA PECHE EN FRANCE



LE CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL



De nombreuses réunions ont eu lieu tout au long de l'année avec nos partenaires afin de présenter nos projets.

Tous les dossiers de demande de subvention 2025 pour le département et la région ont été envoyés en ligne.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 attribue une subvention de fonctionnement et finance à hauteur de 50% sur tous les projets d'équipement

Le CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR a, quant à lui, validé une partie des actions en les regroupant sous une seule dotation conformément à la convention de partenariat signée avec la REGION PACA et l'Association Régionale des Fédérations du PACA.

AGENCE DE L'EAU : Le S.D.A.G.E 2022/2026 (schéma directeur aménagement et de la gestion de l'eau), est en cours. Le 12ème programme est en cours de réalisation.

La FNPF : subventionne le kit emploi à hauteur de 140 000€ et les actions réalisées par la fédération à hauteur de 70 000€

2°) LE PERSONNEL FEDERAL

La Fédération emploie neuf personnes en contrat à durée indéterminée.

Madame Muriel OULD AMED : Secrétaire comptable

Madame Valérie VIALATTE : Secrétaire administrative

Monsieur Sébastien CONAN : Responsable technique

Monsieur Paolo BERNINI : Chargé de mission :

Messieurs Clément MOUGIN et Benjamin SOPENA : Pisciculteurs, polyvalents de la fédération, agents de développement garderie. Ils gèrent l'écloserie, effectuent les transports de poissons, organisent et participent aux pêches électriques.

Monsieur Adrien ROCHER : Agent de développement « garderie/ animation »

Monsieur Guy PERONA : Ouvrier qualifié

Monsieur Laurent BENON : Agent de développement polyvalent + « garderie ».

FORMATION :

Permis BE : SOPENA Benjamin, BERNINI Paolo

Préparation au recyclage de l'habilitation « BE manœuvre, BO chargé de chantier pêche électrique et BO exécutant de pêche électrique : ROCHER Adrien, BERNINI Paolo.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Ceux-ci seront réalisés début janvier 2026

Stagiaires

La Fédération accueille tout au long de l'année des stagiaires de différentes structures et de différents niveaux d'étude. Cette année la fédération a accueilli **8** stagiaires.

NOM/PRENOM	NIVEAU	STRUCTURE	DATE
GRAVIER Nathan	2 nd Pro Production Aquacole	LEGTPA Louis Pasteur 48500 Canourgue	24 février Au 28 février
PAIRAULT Nicolas	BPJEPS option « pêche de loisir »	CFPPA 23150 AHUN	17 mars au 28 mars 22 avril au 19 décembre
GESCHWIND Valentin	BPJEPS option « pêche de loisir »	CFPPA 23150 AHUN	17 mars au 22 mars 22 avril au 10 mai 6 juin au 14 juin 30 juin au 30 août 20 nov au 25 nov
JULIEN Lana	BTS GPN	LYCEE DE VALABRE 13120 GARDANNE	26 mai au 18 juillet
SOULARD-VASSILIADIS Andréa	2 nd PRO « nature, jardin, paysage et forêt	LYCEE PROFESSIONNEL LA RICARDE 84800 l'Isle sur la Sorgue	10 juin au 20 juin
ZEHAR-HUPPERT Yanis	1 ^{ère} BAC PRO GMNF	LYCEE DES CALANQUES MARSEILLE	17 novembre au 28 novembre
MOLLE Léna	2 ^{ème} année BTS GPN	CFMM-MFR des métiers de la montagne 74230 THONES	21 octobre au 7 novembre
LEURS-POIVRE Louane	Terminale GMNF	ALPILL' CAMPUS 13210 SAINT REMY PCE	24 novembre au 19 décembre

3°) LA CONVENTION COLLECTIVE

Le président informe les membres du conseil d'administration que la convention collective du Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNSAPL) fusionne par décret du 8 Août 2024 avec la convention collective ECLAT. (**Convention collective nationale des métiers de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires**)

Des négociations sont en cours entre le SNSAPL et ECLAT sur les modalités d'application. La fusion sera effective d'ici un délai de quatre ans

4°) LES PECHEES A L'ELECTRICITE

Canal des Alpines I

Ont été pêchées les espèces de poissons suivantes : Barbeau fluviatile, brochet, carpe, gardon, goujon, hotu, perche, spirilin, grémille.

DATES	A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
14/11	TARASCON	VIGUEIRAT	70
17/11	NOVES	MALAUTIERE	60
18/11	FUVEAU ROUSSET	ARC	30
19/11	BERRE	ARC	120
20/11	MARSEILLE	HUVEAUNE	90
TOTAL			370 KG

Canal des Alpines II

Ont été pêchées les espèces de poissons suivantes : Ablette, anguille, bouvière, carpe commune, chevesne, gardon, goujon, hotu, perche, spirilin, vairon, carassin, tanche, barbeau, blageon, brochet.

DATES	A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
02/12	CHATEAURENARD	ANGUILLON	120
03/12	NOVES	MALAUTIERE	35
08/12	NOVES	PETIT ANGUILLON	80
09/12	FUVEAU/ROUSSET	ARC	80
10/12	VITROLLES	TUILIERE / CADIERE	15 / 85
TOTAL			415 KG

Canal de la TREVARESSE

Pêche des alevins de truites de fario provenant de l'écloserie de Meyrargues, 60 000 déposés en mars 2025 destinés en priorité aux rivières de 1^{er} catégories. La récupération de ces alevins à lieu après autorisation du gestionnaire de ce canal (canal de Provence) en janvier 2026.

DATES	AAPPMA	LIEU	QUANTITE
07/01	NOVES	MALAUTIERE	350
08/01	AURIOL	HUVEAUNE	310

09/01	JOUQUES	LE REAL	688
10/01	VITROLLES	CADIERE	679
13/01	VITROLLES	CADIERE	187
TOTAL			2 214

Canal de CRAPONNE

Ont été pêchées les espèces de poissons suivantes : barbeau fluviatile, blageon, brochet, chevesne, goujon, perche, spirilin.

DATES	A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
03/11	APASMC	CHAPELETTE	115
04/11	VITROLLES	CADIERE	40
05/11	APASMC	CHAPELETTE	15
06/11	APASMC	CHAPELETTE	40
TOTAL			210 KG

Déversement d'alevins Fario souche méditerranéenne

Date : 10 mars

Provenance : pisciculture CAUTERETS

AAPPMA	LIEU	QUANTITE
JOUQUES	REAL	60 000
VITROLLES	CADIERE	30 000
NOVES	MALAUTIERE	30 000
SAINT PAUL LEZ DURANCE	L'ABEOU	20 000
AURIOL	HUVEAUNE	50 000
FDAAPPMA13	TREVARESSE	60 000
TOTAL		250 000

Déversement d'alevins de brochet

Date : 20 mars

Provenance : pisciculture COOPEPOISSON

A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE
TARASCON	RAMBAILLE	10 000
NOVES	ETANG DES ISCLES	30 000
VITROLLES	TUILIERE	30 000
SAINT CHAMAS	ETANG SAINT SUSPI	40 000
SENAS/ORGON	ETANG MALESPINE	10 000
FDAAPPMA13	Canal de la Trévaresse	40 000
TOTAL		160 000



**5°) LES
PISCICOLES**

Déversement poissons



DEVERSEMENTS

blancs

Date : janvier 2025

Provenance : PISCICULTURE COOPEPOISSON

A.A.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
FDAAPPMA 13	SAN PEYRE	500 kg
TOTAL		500 kg

FUVEAU ROUSSET	23/04/2025	50€ + 8x10€	130,00€
NOVES	26/04/2025	50€ + 6x10€	110,00€
APASMC	10/05/2025	50€ + 24x10€	290,00€
	07/06/2025	50€ + 12x10€	170,00€
APPAD	17/05/2025	50€ + 7x10€	120,00€
INFERNET/CADIERE	17/05/2025	50€ + 14x10€	190,00€
	31/05/2025	50€ + 4x10€	90,00€
APPAT	01/06/2025	50€ + 4x10€	90,00€

6-3) Subventions allouées aux AAPPMA pour la journée nationale de la pêche

AAPPMA	DEPENSES ENGAGEES	SUBVENTIONS ACCORDEES
L'AMAP		
APASMC	1 135,74€	400,00€
INFERNET/CADIERE	1 045,12€	400,00€
APPAT	647,00€	258,80€
PELISSANNE	1 080,47€	400,00€
L'APPAD	565,00€	226,00€
FUVEAU ROUSSET	612,87€	245,14€

6-4) SUBVENTIONS FEDERALES 2024 réglées en 2025

GESTION DES AAPPMA - SUBVENTIONS 2024 EN 2025

AAPPMA	Nombre cotisations	Partie fixe GESTION AAPPMA Base 1ère cat = 3€ 2ème cat = 1€	Partie mobile							TOTAL Subvention	
			GESTION AAPPMA 5% des membres actifs								
			Calcul 100%	Critères à respecter					Somme réelle		
			1	2	3	4	5				
APPAD	657	657	841,72							841,72	1 498,72
APASMC	1077	1077	1 379,80							1379,80	2 456,80
AURIOL	108	108	138,36							138,36	246,36
CHATEAURENARD	191	191	244,70							244,70	435,70
ENTRESSEN	163	163	208,83							208,83	371,83
FUVEAU-ROUSSET	246	246	315,16							315,16	561,16
GRANS	186	186	238,29							238,29	424,29
JOUQUES	82	246	105,05							105,05	351,05
MALLEMORT	245	245	313,88							313,88	558,88
NOVES	324	324	415,09							415,09	739,09
PELISSANNE	68	204	87,12							87,12	291,12
SAINT CANNAT	46	138	58,93							58,93	196,93
APPAT	428	428	548,33							548,33	976,33
SAINT PAUL	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX		XX	XX
SAINT REMY DE PROVENCE	420	420	538,08							538,08	958,08
SENAS ORGON	195	195	249,82							249,82	444,82
TARASCON	419	419	536,80							536,80	955,80
VITROLLES	539	539	690,54							690,54	1 229,54
AMAP	393	393	503,49							503,49	896,49
ABV ARC	217	217	278,01							278,01	495,01
TOTAL	6004,00	6396,00	7692,04							7692,04	14088,04

Définition des critères

- 1 - Bonne gestion piscicole
- 2 - Bilans financier et moral transmis dans les délais
- 3 - Bordereau de déversement transmis dans les délais
- 4 - Présence à l'assemblée générale de la Fédération
- 5 - Non divulgation du calendrier des lâchers

20% de pénalité retenue par critère non respecté

Calcul des 5% membres actifs

persmaj 3670*29,80	109366,00
majscprma 764*29,80	22767,20
persmin 1142*14,30	16330,60
décferm 289*11,8	3410,20
offreauto 132*14,90	1966,80
Total	153840,80
5% du total	7692,04

soit par cotisations

1,281152565 €

7) PROMOTIONS PECHE

7-1) OPERATION TRUITES BAGUEES

La Fédération a déversé, pour l'ouverture de la truite Fario, 53 truites bagues réparties sur les AAPPMA, 14 bagues seulement retournées à la fédération

Nom/Prénom	AAPPMA	N° DE BAGUE	ORDRE D'ARRIVEE
Fabien MALAGOLI	INF/CAD	125	1
Julien JOUBERT	INF/CAD	126	2
Nathan GRAVIER	APASMC	110	3
Thierry BARBE	APPAT	150	4
Kassandra LEDUC	APPAT	139	5
Jean-Paul ILLI	APPAD	108	6
Michaël NIEL	NOVES	134	7
Noël RAVAUTE	SAINT PAUL	152	8
Alain ALBERT	INF/CAD	128	9
Philippe LEBOZEC	INF/CAD	129	10
Bruno RUIZ	NOVES	136	11
Charles PARA	JOUQUES	131	12
Théo BRAILLE	SENAS-ORGON	146	13
Michel SOTTO	SAINT REMY	144	14



7-2) OPERATION GROSSES PRISES 2025

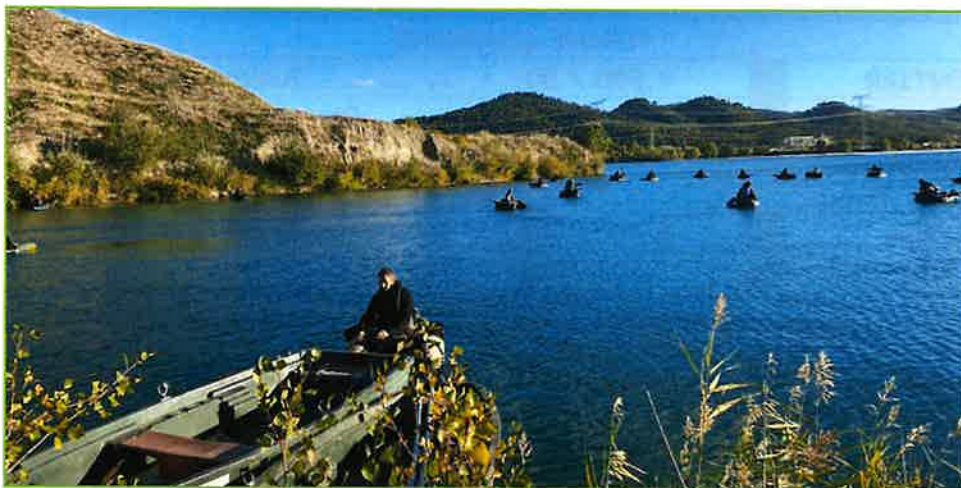
La Fédération a mis en place depuis plusieurs années, un concours récompensant les plus grosses prises des espèces de poisson suivantes : Black Bass, Brochet, Carpe, Perche commune, Sandre, Silure, Tanche et Truite Fario.

NOMS NUMERO D'ADHERENT	POIDS kg / TAILLE cm	LIEU DE PRISE	AAPPMA
BLACK BASS			
Maxime BERRY	3,200 / 52	San Peyre	INF/CAD
Pascal LAMBLE	1,900 / 41	Canal d'Arles à Fos	APASMC
BROCHET			
Sébastien LEBRUN	13,100 / 121	Cabannes	NOVES
Alain LANTELME	9,000 / 109	Étang des Aulnes	APASMC
CARPE			
Cyril CUELFENNEC	26,800 / 100	Tuilière	INF/CAD
Stéphane SCHLIEBACH	26,400 / 95	Tuilière	INF/CAD
PERCHE COMMUNE			
Dylan PARMENTIER	1,990 / 50	Tuilière	INF/CAD
Jérémy TELL	1,666 / 49	Étang des Iscles	NOVES
SANDRE			
Yan Toun LUONG	8,400 / 90	Rhône	APASMC
Valentin GESCHWIND	7,800 / 96	Rhône	FUV/ROU
SILURE			
Dominique LAURENT	150 cm	Étang des Aulnes	APASMC
TANCHE			
Bertrand MOREAU	3,400 / 51	Étang des Aulnes	APASMC
Christophe DARDENNE	2,130 / 48,50	Tuilière	INF/CAD
TRUITE FARIO			
Roger SALOMON	1,850 / 57	Malautière	NOVES
Hervé BEUZIT	0,733 / 44	Réal	JOUQUES

Les deux plus grosses prises de chaque catégorie de poissons sont primées de la carte de pêche interfédérale pour l'année 2026

8°) MANIFESTATIONS

FLOAT TUBE



Le président donne le compte rendu du concours de pêche « float tube »

50 participants – vent violent – remerciement aux administrateurs présents.

Niveau pêche, les perches ont largement répondu présentes, puisque ce sont 237 perches qui ont pu être comptabilisées ;

12 « black bass » maillés ont également été enregistrés, avec une taille de 57 cm pour le plus gros.

	NOMS /PRENOMS	RESULTAT
1	SCAILLEREZ Vincent	2235
2	SALMERON Andy	2149
3	GARESCHE Yannick	1851
4	BOETTO Christophe	1850
5	ATTALAH Christophe	1753
6	MARMIER Christophe	1714

7	LEOUFFRE Kilian	1677
8	BROUILLET Mickael	1661
9	PARMENTIER Benoit	1616
10	VAUX Maxime	1502
11	KACED Maxence	1494
12	BONVINI Christian	1452
13	GARCIN Lucas	1439
14	PATRAS Emmanuel	1425
15	DONZET Jordan	1423
16	SERPAGGI Tommy	1404
17	BERAUD Christophe	1402
18	MAUREL Johan	1380
19	GESCHWIND Valentin	1352
20	GRAC Cédric	1334
21	LASSALLE Luc	1333
22	SAFARIAN Christophe	1314
23	ALMERO Jérémy	1257
24	ALLEMANY Frédéric	1184
25	TALIANA Jonathan	1166
26	MILLEVILLE	1131
27	PERONNE Florian	1079
28	PERRIN TOININ Jean -Benoît	1016
29	GRAC Soan	904
30	PLA Salvador	899
31	BENZEMRANE Sofiane	890
32	VILLEMUS Romain	882
33	SCHOTT Pascal	640
34	PATRAS Mickaël	567
35	SCHMITT Michel	431
36	ADRIENS Duang	243
37	TILLERIA David	240
38	BENZEMRANE Lyes	235
39	PANTEL Florian	225
40	VAN DEN BOSSCH Xavier	219
41	ATTIA Thomas	210
42	MARECHAL Kevin	195
43	BERRITTO Toni	---
44	POIROT Vivien	---
45	RUSQUET Raphaël	---
46	SANNA Loïc	---
47	TRAINAUD Julien	---
48	BRITES Frédéric	---
49	CANTE Lola	---
50	DECAT Antoine	---

PÊCHE AU COUP



La compétition s'est déroulée à Saint Pierre de Mézoargues le 31 août. 17 compétiteurs.

CLASSEMENT 2025			
NOMS/PRENOMS	Poids	CLASSEMENT SECTEUR	CLASSEMENT GENERAL
DELEU Bruno	60	6	17
NOEL David	4310	1	3
BARRES Geoffroy	1020	2	6
DELEU Théo	720	3	9
SICOT Raphael	290	4	12
RIBOU Vincent	100	5	14
ROUSSIER Nicolas	9110	1	1
MELIANDRE André	540	4	10
REYBAUD Jean Marc	50	5	15
DRYGALSKI Jean Philippe	880	3	7
ISAIA Christophe	5730	2	4
CORTALE Christophe	4320	1	2
LEMAYE Jean Pierre	430	4	11
LECHAT Valérie	870	3	8
TREMEAUX Didier	190	6	16
VERBRUGGE Olivier	1670	2	5
TRON Reymond	370	5	13

L'ENDURO CARPE



CLT	EQUIPE	PRISES	RESULTAT
1	GALAS Rémi / LEBRETON Gillyan	2 carpes/4 esturgeons	42,530 kg
2	ROUX Christian / GAILLARD Lilian	1 esturgeon	17,400 kg
3	CARILLO Dylan/ CORDEIRO Maxime	1 carpe miroir	14,160 kg
4	CADOUX Bastien / GARCIA Yoan	2 esturgeons	8,710 kg
5	REGNIER Clément/ MATTEUCCI Grégory	1 esturgeon	6,190 kg
6	GALAS Antoine/ CHANGEAT Matéo	1 esturgeon	5,650 kg
7	DAGORNE Romain/ GOMEZ-CARDOSO Gabriel	1 esturgeon	4,930 kg
8	TWITCHIN Timothy/ FRANCOIS Loïc		
9	CARILLO René/ CONRAUX Emmanuel		
10	BAU Claude/ MONINO Julien		



LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES



La finale a eu lieu le 14 juin à CABANNES

Les classements sont les suivants :

POUSSINS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	BROUILLET Evan	APASMC	435
2	LEDUC Enzo	APPAT	67
3	SEIGNOUR Elio	NOVES	66

MINIMES			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	AMAND Noah	TARASCON	1180
2	SULTANA MARTOS Lucenzo	TARASCON	915
3	BOUVE Iliona	APPAD	745

CADETS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	LACORRE NADDEO Martin	APASMC	650
2	CANU Kessy	INF/CAD	640
3	HUSSON Milo	APPAD	600

JUNIORS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	GARULA Alexandre	APPAT	495



1ère MANCHE DEPARTEMENTALE "JUNIOR FISHING TOUR"- SAISON 2025-2026

Cette première manche s'est déroulée le 27 Septembre au Lac de Peyrolles

Ce sont 14 jeunes compétiteurs venus des quatre coins du département, qui se sont retrouvés au bord du lac de Peyrolles, le matin pour pêcher le carnassier au leurre, l'après-midi pour pêcher le blanc au coup !

Au final, si les carnassiers se sont montrés discrets pour les juniors, les espoirs ont réussi à faire bouger quelques poissons, dont un très beau brochet de 68 cm et quelques perches, et malheureusement quelques poissons décrochés.

L'après-midi les poissons ont été plus actifs avec des poissons pour tout le monde !

Le matin, c'est Andrea Vassiliadis qui finit premier avec 1 mini brochet et 3 perches !

Alexandre Garula finit deuxième avec un brochet de 68 cm.

L'après-midi, chez les espoirs, c'est Yanis Boudaoud qui finit premier avec 1320g de poissons,

Alexandre Garula finit deuxième avec 830g

Andréa Vassiliadis finit 3ième avec 450g

Enzo Moro finit 4eme avec 90g

Chez les juniors, Dethoor Leonie finit première avec 310g

Dethoor Charles finit 2eme avec 70g

Doche Alex finit 3eme avec 60g

Lillimand Kenzo 4eme avec 50 g

Gauthier Louis 5eme avec 20g

Leduc Enzo 6eme avec 15gr.

Un grand bravo à tous les compétiteurs pour cette superbe journée, et nous vous attendons tous pour la deuxième manche départementale qui aura lieu le 02 mai 2026 !



9) PRESENCE DE LA FEDERATION DANS DIVERSES MANIFESTATIONS

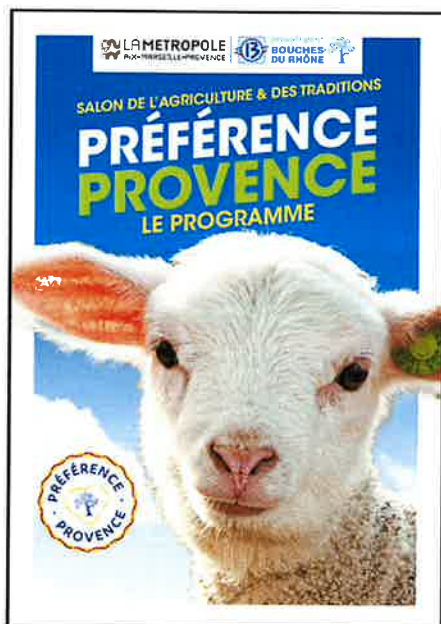
Semaine verte, le 26 avril à GARDANNE



Salon des agricultures de Provence 6, 7, 8 juin au domaine du Merle à SALON DE PROVENCE



Salon de l'agriculture et des traditions 20, 21, 22 juin au conseil départemental à MARSEILLE



Portes ouvertes à la fédération des chasseurs des B-D-R



10) ACTIVITES FEDERALES

FEDERATION – RFM / EUROPE 2

FEDERATION - Création d'une newsletter

PRESENTATION DE L'ACTIVITE COMMUNICATION PAR MADAME VIALATTE VALERIE

PRESENTATION DE L'ACTIVITE PÔLE TECHNIQUE PAR MESSIEURS SEBASTIEN CONAN/PAOLO BERNINI

**PRESENTATION DE L'ACTIVITE GARDERIE / ECLOSERIE PAR MONSIEUR CLEMENT MOUGIN et
BENJAMIN SOPENA PISCICULTEUR-AGENT DE DEVELOPPEMENT GARDERIE**

**PRESENTATION DE L'ACTIVITE EDUCATION ENVIRONNEMENT / ANIMATION PAR MONSIEUR ADRIEN
ROCHER**

GARDERIE FEDERAL 2025/2029

La garderie fédérale 2025/2029 est composée de 10 gardes Pêche particuliers des AAPPMA + 4 gardes fédéraux :

NOM & PRENOM	AAPPMA
LAMY Didier	INF/CAD
BAMBA Ézéquier	INF/CAD
RIZZO Frédéric	ABVA
DELLA-SAVIA Stéphanie	NOVES
BOUDET Georges	NOVES
BUSON Rénaud	NOVES
REMI Raymond	APASMC
GASPARD Michel	APASMC
ABONEN Patrick	GRANS
DELEU Bruno	APPAD
SOPENA Benjamin	FDAAPPMA13
ROCHER Adrien	FDAAPPMA13
MOUGIN Clément	FDAAPPMA13
BENON Laurent	FDAAPPMA13



10°) AFFAIRES EN COURS

A°) LES PLANS D'EAU

LE REALTOR

Une demande de pratique de la pêche sur le plan d'eau du REALTOR à madame la présidente de la Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE. Ce courrier était accompagné de la convention d'autorisation de la pratique de la pêche sur le domaine concédé du barrage de BIMONT et du ZOLA à titre gratuit.

La SEMM a encore donné un avis négatif

LES CHAPELIERS

Ce plan d'eau est en cours d'aménagement par le carrier DURANCE GRANULAT. Une fois terminé, le plan d'eau sera remis à la municipalité de PEYROLLES EN PROVENCE.

La fédération s'est positionnée afin d'obtenir les baux de pêche et la municipalité a donné un accord de principe

EN ATTENTE

LES BARRAGES DE BIMONT ET ZOLA

La fédération a signé le 11 juin dernier, la convention d'autorisation de la pratique de la pêche sur le domaine concédé du barrage de BIMONT et du ZOLA à titre gratuit. La convention est retournée signée par les deux parties. Le président a rencontré l'adjoint au maire de Vauvenargues le 8 octobre dernier et l'adjoint au maire de Saint Marc Jaumegarde le 21 novembre ; ceux-ci se sont réjouis de cette situation et ont proposé d'avoir une rencontre annuelle et un suivi.



B°) RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS

La Fédération entretient aujourd'hui des relations saines et constructives avec toutes les administrations ce qui n'est pas négligeable pour l'avancement des dossiers

C°) AFFAIRES SUIVIES PAR MAITRE MAHY MA SONGA

N° DOSSIER	NOM DES PARTIES	MATIERE	SITUATION DU DOSSIER
24009	FD BDR-AAPPMA de NOVES	Pollution de l'Anguillon aux Hydrocarbures en février 2020	Plainte non enregistrée au tribunal Au regard de son ancienneté, l'avocate a relancé le greffe à plusieurs reprises. En attente de leur retour
230088	FD BDR	Consultation juridique	Consultation juridique relative à la qualification juridique des canaux du Rousty et du Japon (Camargue), actuellement considérés comme eaux closes adressée le 21/12/2023 En attente de retour de la fédération suite au courrier du 22/10/2024. Visite de terrain en octobre avec l'avocate
190135	FDP BDR- AAPPMA INFERNET CADIERE/SAUR	Pollution de cours d'eau - Mortalité piscicole en aval de la CADIERE	La FDP BDR et l'AAPPMA INFERNET CADIERE ont déposé une plainte simple le 21 juin 2019. L'avocate a déposé plainte auprès du procureur le 9 Avril 2021 Le dossier est parti en enquête au commissariat de VITROLLES, le 25 Mai 2021. Le procureur n'a finalement pas donné suite à cette nouvelle instruction. Demande copie du dossier au service reprographie le 16/10/2024.
180089	FDP BDR/EL FATHI	Constitution de partie civile Instruction pénale Aix en Provence -incendie volontaire (véhicule endommagé)	Par jugement du 16 novembre 2021, le tribunal a déclaré Monsieur EL FATHI coupable des faits qui lui sont reprochés et l'a condamné à une peine d'emprisonnement de cinq ans dont quatre avec sursis. Sur l'action civile, après avoir statué sur la recevabilité des parties civiles, le tribunal a renvoyé l'affaire à l'audience du 23 janvier 2025 à 9h00
190436	FDP BDR/MANRIQUE	Pollution de la Marthe par hydrocarbures (faits du 04/08/2018 et 21/09/2019)	Suite à l'audience du 22 février 2023 devant le tribunal correctionnel d'AIX, monsieur MANRIQUE et sa société ont fait l'objet d'une relaxe. La cour d'appel a confirmé la relaxe
190136	FDP BDR -LE SIMPLE	Destruction de milieu aquatique par travaux hydrauliques non autorisés	A ce jour, aucune suite n'a été donnée à la plainte déposée ; Relance suivi plainte effectuée en octobre 2024. En mars, le greffe l'a invité à se rapprocher de l'OFB ce qui a été fait par mail le 26/03/25
170215	FDP/NAKACHE ET AUTRES	Partie civile instruction pénale Paris Pôle financier	Par jugement du 25 octobre 2021 par le tribunal correctionnel de Paris a déclaré les prévenus coupables et les a condamnés à des peines

		Escroquerie Blanchiment (calendriers)	d'emprisonnement, amendes avec pour certains, interdiction de gérer et confiscation du produit des délits. Sur l'action civile, le tribunal a fait droit à nos demandes et a condamné solidairement les prévenus à verser à la FDP 2 160€ à titre de dommages et intérêts pour la réparation de son préjudice matériel et 1000€ au titre des dispositions de l'article 475-1 du code de procédure pénale. Les prévenus ont interjeté appel des dispositions civiles et pénales du jugement. Lors de l'audience du 13/09/2023 le président a bien confirmé que les parties civiles n'étaient plus concernées par l'appel en raison du 1 ^{er} appel de monsieur NAKACHE et de la limitation du second appel de Mr MAURRA aux seules dispositions pénales. Il convient d'attendre qu'un arrêt soit rendu pour pouvoir solliciter la remise d'un original exécutoire rendu jugement de première instance de première instance. Courriel adressé à l'huissier le 08/04/2024 puis relance le 09/11/2024 en attente Toujours en attente de retour
210084	FDP BDR /X	Prélèvement total du débit d'un cours d'eau. Le FAUGE à GEMENOS	Par jugement correctionnel du TJ de Marseille du 02/03/25, Monsieur BARBERO a été condamné, il s'est exécuté et la FDP 13 a reçu le règlement par lettre du 04/09/25
240007	FDP BDR /X	Faits de pollution de l'Huveaune en date du 6 Octobre 2023	A ce jour, la plainte déposée mais pas enregistrée En février, il a été demandé de renouveler la demande dans un délai de 6 mois, soit en septembre 2025
240008	FDP BDR /X	Faits de non-respect de l'arrêté sécheresse et du débit réservé en date des 20 juillet et 3 août 2023	Plainte en date du 6 octobre 2023 mais pas enregistrée A relancer
240053	AAPPMA FUVEAU ROUSSET/X	Suivi plainte du 12/07/2024	La gendarmerie de Rousset m'indiquait en avril 2025 que l'enquête était toujours en cours. Rien de plus à ce jour.
240006	AAPPMA INFERNET CADIERE/X	Faits de pollution d'hydrocarbures sur le ruisseau Marthe le 20/01/2022	Plainte non enregistrée par le tribunal Au regard de son ancienneté, l'avocate a relancé le greffe à plusieurs reprises. En attente de leur retour. Relance en avril 2025 toujours aucun retour.
210084	FDP BDR /X - « le pêcheur fou »	Braconnage diffusé sur les réseaux sociaux	Plainte du 26/01/2023 pour une infraction à la réglementation sur la pêche en eau douce réalisé par « le pêcheur fou » très actif sur les réseaux sociaux, En attente des suites de la plainte. Relance faite le 28/04/2025
240007	FDP BDR /SEMM	Faits de pollution – rejet en eau douce de substances nuisibles	Plainte déposée le 11 février pour des faits de pollution le 14/08/2020. Le 22/09/2025 le procureur a été interrogé pour connaître les suites
240008	FDP BDR /X	Fait d'altération d'un	Plainte déposée le 11 février pour des faits

		milieu particulier à la truite	d'altération d'un milieu particulier à la truite Le 22/09/2025 le procureur a été interrogé pour connaître les suites
240053	FDP BDR/ N'GUYEN	Infraction à la pêche	Pas de réponse de N'GUYEN. Faire citation directe Infraction sur la chapelette
240053	FDP BDR/ BORRAS	Infraction à la pêche	Pas de réponse de BORRAS. Faire citation directe Infraction sur le lac de la Tuilière
240006	FDP BDR/ ESPINOS	Infraction à la pêche	Pas de réponse de ESPINOS. Faire citation directe Infraction sur la chapelette
240006	FDP BDR/ CANCY	Infraction à la pêche	Pas de réponse de CANCY. Faire citation directe Infraction sur le lac de la Tuilière

11°) POINT SUR LES EFFECTIFS

Intervention de Christophe ELOY, Trésorier fédéral

12°) EXTRAITS DE COMPTABILITE

Intervention faite par Monsieur Alain ZIEBEL, Secrétaire fédéral

13°) INFORMATIONS DIVERSES

A) PRIX CARTE DE PECHE 2026

CARTE DE PECHE	FEDERATION	AAPPMA	CPMA	RPMA	CHI	TOTAL
Interfédérale	30,00 €	15,20 €	33,00 €	8,80 €	27,00 €	114,00 €
Personne majeure	30,00 €	15,20 €	33,00 €	8,80 €	Sans CHI	87,00 €
Personne mineure (12/18 ans)	14,50 €	6,10 €	6,40 €		Sans CHI	27,00 €
Découverte (8/12ans)	1,00 €	6,00 €	1,00 €			8,00 €
Moins de 8 ans	1,00 €		1,00 €			2,00 €
CARTES PROMOTIONNELLES						
Femme	12,20 €	10,20 €	10,80 €	8,80 €	Avec CHI	42,00 €
Personne handicapée (80% et +)	7,10 €	7,10 €	33,00 €	8,80 €	Sans CHI	56,00 €
Personne handicapée (carte comp)	7,10 €	6,10 €	33,00 €	8,80 €	27,00 €	83,00 €
PECHE EN TOUTE LIBERTE						
Journalière	9,80 €	7,00 €	4,20 €	1,00 €	Sans CHI	22,00 €
Hebdomadaire	12,00 €	10,10 €	10,60 €	3,80 €	Sans CHI	36,50 €
TIMBRE HALIEUTIQUE SEUL (si acheté après la carte)						
						40,00 €

Les prix de la carte de pêche interfédérale et de la carte de pêche personne majeure sont fixés par les trois clubs réciprocaires à 114€ et 87€. Le CHI, suite à deux réunions animées, s'est vu attribuer 1€ qui sera reversé de la façon suivante :

0,50€ sera versé aux fédérations tout au long de l'année

0,50€ sera versé aux fédérations en même temps que les ristournes en fin d'année.

Constatations : 0,40 cts d'euro reviennent à la fédération qui a décidé en conseil d'administration de partager de moitié avec les AAPPMA

B) CONVENTIONS DE PARTENARIAT

CONVENTION RTE ET ENEDIS

Le Président informe les membres du conseil administration qu'il a été renouvelé, le 17 mars dernier, la convention de partenariat avec RTE et ENEDIS. (1 000€)



LA SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE-METROPOLE en vue d'améliorer un partenariat en matière de sauvegarde de la vie piscicole et plus largement de protection de l'environnement. Le montant est de 5 000€ par an et peut être renouvelable pendant 3 ans.



L'ASA des ALPINES 1 ET 2 (9 000€)

L'ASA DE CRAPONNE (1 000€)

CONVENTION FDAAPPMA13/GENDARMERIE NATIONALE



À la suite de la convention cadre de partenariat signée entre la FNPF et la Gendarmerie Nationale.

Partenaires dans la protection du milieu aquatique, la Gendarmerie/CESAN et la FNPF entendent, à travers leur accord, instaurer une coopération technique et opérationnelle qui se déclinera dans le maillage territorial des deux structures par le biais de « **conventions filles** », qui pourront être conclues entre les FDAAPPMA et les groupements de gendarmerie départementaux.

Le colonel en charge du dossier et la fédération se sont rencontrés le 29 octobre. La signature de la convention officielle a eu lieu en MARS 2025

Il a été organisé deux réunions avec le major BLOMBOU de la COB FN



SDAGE RHONE MEDITERRANEE 2022-2026

Dans le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion de l'Eau, il est intégré, suite à la réunion du comité de bassin, la liste des réservoirs biologiques.

Pour les bouches du Rhône, les rivières concernées sont les suivantes :

- **Le BAYON** et ses affluents, espèces visées : barbeau méditerranéen, le blageon, l'écrevisse à pattes blanches.
- **La CADIERE** de la source à la confluence de la Marthe, espèces visées : la truite Fario et l'Anguille.
- **L'HUVEAUNE** de la source jusqu'à la confluence de la VEDE à AURIOL, espèces visées : barbeau méditerranéen, écrevisse à pattes blanches, truite fario et le Blageon.
- **Le ruisseau du BUDEOU** espèces visées : le blageon.

C) ACQUISITIONS

- Mise en eau des deux bassins pour la reproduction du Black-Bass à l'écloserie fédérale



- Changement des climatiseurs



- Acquisition de matériel pour le bateau

- Acquisition d'un photocopieur



- Réfection des façades



D) AFFAIRES DIVERSES

1) PECHE A L'ALOSE

Le Comité de gestion des poissons migrateurs dans lequel siège la fédération pêche 13 a validé pour cette année le quota annuel de 10 aloses par pêcheur avec un quota d'une par jour. L'Union de Bassin Rhône Méditerranée Corse a confié le projet (carnet de prélèvement) à un cabinet d'étude, celui-ci sera soumis aux services de l'état.

2) JOURNEES TECHNIQUES FNPF

Le président informe les membres du conseil d'administration que la fédération a participé aux journées techniques organisées par la FNPF

Paolo BERNINI a fait une très belle présentation sur l'**A.D.N. ENVIRONNEMENTAL SUR LE BROCHET ET SES FRAYERES.**



3) ACCUEIL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL

Avril 2025



4) DOSSIER CORMORANS

Une première rencontre accompagnée de Jean Louis BOLEA, le 25 mars dernier avec le chef de service **faune sauvage** de la DDTM 13 au sujet des tirs de régulation du grand cormoran suite au l'arrêté ministériel.

Il a été abordé les points suivants :

- la construction d'un arrêté préfectoral qui soit inattaquable
- Pas de tir en 2025
- Les zones de tirs
- Les personnes habilitées pour les tirs

Suite à la décision des membres du bureau, la fédération a rejoint les FDAAPPMA du GARD, de L'HERAULT et de la LOZERE pour consulter un bureau d'étude afin d'établir une note de synthèse pour chaque département. Le chef de service a approuvé cette décision et nous informe qu'il reste à disposition du bureau d'étude afin de faire avancer ce dossier dans de bonnes conditions.

Le 8 mars, il y a eu une réunion à NIMES au siège de la fédération afin de rencontrer les représentants des fédérations, le représentant de la DDTM du GARD ainsi que le cabinet d'étude « AYGA PECHE ET MILIEUX AQUATIQUES » sis Moulin de la Gascarie 12000 RODEZ.

Après une après-midi de travail, il a été convenu à l'unanimité de mandater le cabinet d'étude AYGA afin que celui-ci se penche rapidement sur ce dossier. Le montant de cette étude est de 34 272€, somme divisée en quatre soit par fédération la somme de **8 568€**.

Les référents désignés pour notre structure qui sont en contact permanent avec ce cabinet sont le président, Benjamin SOPENA et Paolo BERNINI

Il est à noter que l'association d'étude et de protection des poissons du GARD et des BOUCHES DU RHÔNE a demandé au juge des référés du conseil d'état de suspendre l'exécution de l'arrêté du 24 février de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité.

En date du 28 mars, la requête de cette association a été rejetée.

Le dossier a été adressé à Monsieur le Préfet des BOUCHES DU RHÔNE. Une audience a été demandée par le président.

En attente d'une réponse

5) CLASSEMENT EN 1ère CATEGORIE

Suite à la demande de la fédération, le préfet a répondu favorablement au classement en 1ère catégorie, le FAUGE (affluent de l'HUVEAUNE) et le GRAND TORRENT, du barrage du Réaltor jusqu'à la confluence avec l'ARC.

6) SAN PEYRE

Les membres du conseil d'administration ont décidé de demander une participation financière de 10€ à chaque carpiste pour la pêche de nuit le week-end.

En effet, cela est dû au manque de sérieux de certains pêcheurs : réservations non honorées à la dernière minute – exclusions suite à des postes laissés dans un état lamentable (déjections), etc.

Les sommes collectées serviront uniquement au repoissonnement du plan d'eau.

7) POINT SUR LA SECHERESSE 2025

Certains cours d'eau ont souffert pendant tout l'été, de la sécheresse ce qui a amené les services de la DDTM à prendre les arrêtés suivants :

- CRISE sur le REAL DE JOUQUES
- CRISE sur l'ARC AVAL ET AMONT
- CRISE sur l'HUVEAUNE
- ALERTE RENFORCEE sur la TOULOUBRE AMONT
- ALERTE sur la COTE BLEUE à LA CIOTAT
- VIGILANCE sur tout le reste du département

8) PECHE A L'ANGUILLE

Suite à l'interdiction de pêcher l'anguille sur le bassin versant du RHÔNE pour les pêcheurs à la ligne mais autorisation pour les pêcheurs professionnels (Arrêté ministériel émanant du ministère de l'agriculture), le conseil d'administration de la fédération 13 a décidé de suivre la FDAAPPMA du GARD suite au lancement d'une procédure de contentieux à l'encontre de l'arrêté émanant du ministère de l'agriculture.

La Fédération du GARD a contacté un avocat. Celui-ci a expliqué qu'au niveau européen, le recours est impossible car le délai est passé.

En droit français, de manière indirecte, il est possible de solliciter du ministre l'abrogation de l'arrêté, d'attendre une réponse explicite ou implicite (rejet au bout de deux mois) et de contester cette nouvelle décision. Ce qui permettra de débattre de la nécessité ou pas d'abroger l'arrêté du 14 mars 2024, ce qui amène à l'examen de ce dernier texte.

L'annonce d'un éventuel recours est donc renvoyée potentiellement à quatre mois.
La fédération est bien dans son rôle de défense des intérêts des pêcheurs et de l'espèce qui est en très grand danger de disparition.
Le conseil d'État a débouté les deux fédérations et l'UBRMC de leurs demandes

9) EMPRUNTS

TROIS EMPRUNTS RESTANTS:

- **PEUGEOT BOXER** reste 5 990€ soit 23 mois
- **ANNEXE LOCAL SITUE DANS LE BÂTIMENT B** reste 10 251€ soit 12 mois
- **EMPRUNT POUR LA REHABILITATION DES FACADES** reste 27 687 sur 55 mois

Le président Luc ROSSI propose au vote le bilan moral 2025 aux grands électeurs en leur demandant qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Les grands électeurs votent à mains levées, à l'unanimité l'approbation du bilan moral 2025

Le président Luc ROSSI remercie les grands électeurs et les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils lui témoignent.

PREVISIONNEL ACTIVITES 2026

LES ACTIVITES FEDERALES

- ◀ Pérennisation des activités en cours,
- ◀ Création de nouvelles activités afin de coïncider au mieux aux missions et aux responsabilités publiques de la Fédération.
- ◀ Voici les précisions qu'envisage la Fédération pour cette année sur le plan départemental :
 - Maintenir un matelas financier afin de pouvoir palier à tout problème.
 - Continuité de la politique de proximité aux AAPPMA tant que la Fédération pourra assumer financièrement. Celle-ci pourra se perpétuer si les AAPPMA travaillent pour le développement du loisir pêche. **(Tout au long de l'année)**
- ◀ Pérennisation des actions de repeuplement sur le domaine fédéral.
- ◀ Formation du personnel afin de répondre au mieux aux besoins des activités fédérales
(En fonction des disponibilités des centres de formations)

LES ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

- ◀ Défense de la pêche et du milieu aquatique dans les projets départementaux (Natura 2000) et auprès d'autres acteurs départementaux.
- ◀ Dépôt de plainte systématique à chaque fois que les milieux aquatiques seront impactés par des pollutions, etc. **(Au cas par cas)**
- ◀ Renforcer les actions suivantes :
 - Incubation d'œufs de truites Fario qui sont ensuite partiellement redistribuées aux AAPPMA et injectées dans les ruisseaux de grossissement, **(Mi-mars)**
 - Incubation d'œufs de brochet, **(fin Mars)**
 - Mise en fonctionnement des bassins de reproduction à l'écloserie **(Février 2026)**
 - Déversement de carpes sur le plan d'eau du SAN PAYRE, **(Début février, en fonction de la livraison du pisciculteur)**
- ◀ Grenelle de l'environnement : trame verte / trame bleue / trame violette.
- ◀ Conventions avec des organismes externes pour l'entretien des cours d'eau, (les GEMAPI, etc.)
- ◀ Organisation de pêches électriques (sauvetage, inventaire) **(Juin-Juillet et dernier trimestre 2026)**
- ◀ Suivis thermiques des cours d'eau du département **(Tout au long de l'année)**
- ◀ Suivis piscicoles des cours d'eau du département **(Tout au long de l'année)**
- ◀ Diagnostic opérationnel des frayères pour le brochet **(Février jusqu'en avril 2026)**
- ◀ Étude d'aide à la détermination des débits minimums biologiques sur l'HUVEAUNE
- ◀ Suivis des étiages des BDR **(Printemps et été 2026)**

- ◀ Suivi de la passe piège à anguille des barrages de Mallemort et de Bonpas sur la DURANCE en partenariat avec l'association régionale des fédérations de la région SUD
- ◀ Suivi pré-opérationnel dans le cadre du projet d'amélioration de la continuité écologique mené par le SMAVD, de la reproduction de l'Alose feinte de Méditerranée en aval du premier seuil bloquant de DURANCE : seuil 68 de « Callet » sur les communes d'AVIGNON et de CHÂTEAURENARD.
- ◀ Point de vigilance sur les actions menées par le SMAVD
- ◀ Être attentif sur les décisions prises par les services de l'État sur la problématique SECHERESSE

AUTRES ACTIONS

- ◀ Définition de la répartition alevins de truites Fario et de brochets en conformité avec le Plan Départemental de Gestion Piscicole, participation aux alevinages.
- ◀ Acquisition de matériel pour l'écloserie (remplacement des bassins, etc.)
- ◀ Acquisition de matériel pour le nettoyage et le débroussaillage des terrains fédéraux
- ◀ Étude sur l'acquisition de panneaux photovoltaïques
- ◀ Acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du véhicule d'animation

ACTIVITES PROMOTIONNELLES

- ◀ Développement du loisir pêche
- ◀ Pérennisation de la promotion pêche : opérations truites baguées et grosses prises. **(du 14 mars au 20 septembre 2026 pour les truites)**
- ◀ Déversement de carpes sur le plan d'eau du SAN PAYRE **(début février, en fonction de la livraison du pisciculteur)**
- ◀ Déversement de 200 kg de truites Arc en Ciel, Farios en Durance. **(mars 2026)**
- ◀ Recherche de nouveaux partenaires pour des opérations bien précises telles que le championnat Départemental jeunes, le guide des Bouches-du-Rhône pêche en eau douce et tourisme.
- ◀ Réaliser une campagne de communication pour les deux ouvertures de pêche 2026. **(Ouverture truite et brochet)**

LES EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS

- ◀ Multiples manifestations et expositions à l'initiative des partenaires de la Fédération apporte un soutien logistique et humain.
- ◀ Participation à diverses manifestations en partenariat avec d'autres structures, soit sur le thème de l'eau, de l'environnement, ou du tourisme.
- ◀ Organisation d'une Journée garderie (formation et mise à niveau des gardes pêches particuliers), le **7 février 2026**.
- ◀ Organisation de trois concours de pêche.
- ◀ Organisation d'un championnat départemental jeunes

- ◀ Organisation de 2 manches JUNIOR FISHING TOUR saison 2026-2027
- ◀ Organisation d'une Journée formation APN, le **7 février 2026**
- ◀ Réorganisation de la garderie fédérale avec l'arrivée de nouveaux bénévoles.
- ◀ Pérennisation des activités en cours,
- ◀ Création de nouvelles activités afin de coïncider au mieux aux missions et aux responsabilités publiques de la Fédération.
- ◀ Voici les précisions qu'envisage la Fédération pour cette année sur le plan départemental :
 - Maintenir un matelas financier afin de pouvoir palier à tout problème.
 - Continuité de la politique de proximité aux AAPPMA tant que la Fédération pourra assumer financièrement. Celle-ci pourra se perpétuer si les AAPPMA travaillent pour le développement du loisir pêche. **(Tout au long de l'année)**
- ◀ Pérennisation des actions de repeuplement sur le domaine fédéral.
- ◀ Formation du personnel afin de répondre au mieux aux besoins des activités fédérales **(En fonction des disponibilités des centres de formations)**

AUTRES ACTIONS

- ◀ Définition de la répartition alevins de truites Fario et de brochets en conformité avec le Plan Départemental de Gestion Piscicole, participation aux alevinages.
- ◀ Acquisition de matériel pour l'écloserie (remplacement des bassins, etc.)
- ◀ Acquisition de matériel pour le nettoyage et le débroussaillage des terrains fédéraux
- ◀ Étude sur l'acquisition de panneaux photovoltaïques
- ◀ Acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du véhicule d'animation

ACTIVITES PROMOTIONNELLES

- ◀ Développement du loisir pêche
- ◀ Pérennisation de la promotion pêche : opérations truites baguées et grosses prises. **(du 14 mars au 20 septembre 2026 pour les truites)**
- ◀ Déversement de carpes sur le plan d'eau du SAN PAYRE **(début février, en fonction de la livraison du pisciculteur)**
- ◀ Déversement de 200 kg de truites Arc en Ciel, Farios en Durance. **(mars 2026)**
- ◀ Recherche de nouveaux partenaires pour des opérations bien précises telles que le championnat Départemental jeunes, le guide des Bouches-du-Rhône pêche en eau douce et tourisme.
- ◀ Réaliser une campagne de communication pour les deux ouvertures de pêche 2026. **(Ouverture truite et brochet)**

LES EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS

- ◀ Multiples manifestations et expositions à l'initiative des partenaires de la Fédération apporte un soutien logistique et humain.
- ◀ Participation à diverses manifestations en partenariat avec d'autres structures, soit sur le thème de l'eau, de l'environnement, ou du tourisme.
- ◀ Organisation d'une Journée garderie (formation et mise à niveau des gardes pêches particuliers), le **7 février 2026**.
- ◀ Organisation de trois concours de pêche.
- ◀ Organisation d'un championnat départemental jeunes
- ◀ Organisation de 2 manches JUNIOR FISHING TOUR saison 2026-2027
- ◀ Organisation d'une Journée formation APN, le **7 février 2026**
- ◀ Réorganisation de la garderie fédérale avec l'arrivée de nouveaux bénévoles.

Le président Luc ROSSI propose au vote le prévisionnel des activités 2026 aux grands électeurs en leur demandant qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Les grands électeurs votent à mains levées, l'approbation le prévisionnel des activités 2026 à l'unanimité.

Le président Luc ROSSI remercie les grands électeurs et les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils lui témoignent.

BILAN FINANCIER 2025

PRESENTATION DU BILAN FINANCIER PAR MONSIEUR CHRISTOPHE ELOY

Intervention de M Tristan FARNALIER : Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes donne lecture de son rapport général (annexe 1)

CONCLUSION DE L'AUDIT REALISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

La fédération a été auditée par les services de la direction affaires juridiques-maîtrise des risques et audit du CONSEIL DEPARTEMENTAL 13.

Les conclusions de cet audit est le suivant « La FDAAPPMA 13 n'a pas révélé de dysfonctionnements ou de non-conformités susceptibles d'entraîner un risque pour la conformité. »

« Ainsi, la fédération conserve sa capacité à déposer un ou plusieurs dossiers de demande de subvention auprès des services du Département, sans préjudice de l'attribution de cette dernière. »

Le président Luc ROSSI propose au vote le bilan financier 2025 aux grands électeurs en leur demandant qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Les grands électeurs votent à mains levées, à l'unanimité l'approbation du bilan financier 2025

Le président Luc ROSSI remercie les grands électeurs et les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils lui témoignent.

BUDGET PREVISIONNEL 2026

Nom de l'organisme : Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique
Objet de la demande : Programme des actions 2026



EXERCICE : 2026

BUDGET PREVISIONNEL

Charges prévisionnelles	Montant en €	Produits prévisionnels	Montant en €
60 - Achat	47210	70 - Vente de produits finis,	73500
Achats de matières premières - Autres approvisionnements	15000		
Achats d'études et de prestations de services	10210	Prestation de services	51500
Fournitures non stockables (eau, énergie)	10000	Vente de marchandises	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	4000	Produits des activités annexes	22000
Autres fournitures	8000	74 - Subventions	423882
61 - Services extérieurs	65060	État : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Sous traitance générale	1200	agence de l'eau RMC	80932
Locations	22200		
Charges locatives et de copropriété	3160		
Entretien et réparation	22000		
Assurance	15900	Région(s) PACA	25048
Etudes et recherches	0		
Documentation	0		
Divers	600	Département(s) 13	34600
62 - Autres services extérieurs	108800		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20000	Commune(s)	
Publicité, publication	32000		
Déplacements, missions	41000	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunications	7600		
Services bancaires, autres	8200		
63 - Impôts et taxes	4200	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération	1000	ASP (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes	3200	Autres recettes (précisez) : fnpf, conventions...	283302
64 - Charges de personnel	343820	Subventions affectées	
Rémunération des personnels	266000		
Charges sociales	71820	75 - Autres produits de gestion courante	241570
Autres charges de personnel	6000	Autres produits de gestion courante (cotisations incluses)	198670
65 - Autres charges de gestion courante	72500	76 - Produits financiers	
66 - Charges financières	862	77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	42900
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	96500	79 - transfert de charges	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (2)	0	87 - Contributions volontaires en nature (2)	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	738952	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	738952

(1) Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles.


Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'organisme dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces conditions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.


Le président Luc ROSSI propose au vote le budget prévisionnel 2026 aux grands électeurs en leur demandant qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Les grands électeurs votent à mains levées le budget prévisionnel 2026

Le président Luc ROSSI remercie les grands électeurs et les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils lui témoignent.

La séance est levée à 13H30.


Le président,
Luc ROSSI




Le secrétaire général,
Alain ZIEBEL

DIFFUSION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FEDERAL

La diffusion des procès-verbaux jusqu'en début 2025 était assurée vers tous les Présidents des AAPPMA ainsi qu'aux Administrateurs de la fédération. Suite à la transmission d'un procès-verbal à la fédération du Vaucluse dans des périodes de tension avec notre fédération, les membres du bureau et les administrateurs fédéraux ont décidé une diffusion uniquement vers les administrateurs lors du conseil d'administration de notre fédération du 1^{er} Mars 2025 avec la notion de confidentialité.

Concernant la diffusion des procès-verbaux des conseils d'administration, il est rappelé que la fédération n'a aucune obligation statutaire de diffusion et que ce document revêt un caractère **confidentiel**.

Toutefois, le conseil d'administration par la voix de son Président ne souhaitant pas priver plus longtemps les AAPPMA de notre département des informations concernant la vie et les activités de leur fédération essentielles pour elles, celui-ci a décidé de reprendre cette communication sous certaines conditions.

Pour reprendre une diffusion aux AAPPMA, il est demandé à chaque président de celles-ci de s'engager sur la non diffusion du procès-verbal fédéral et des informations qu'il contient, en externe du siège de l'association. Les membres de son conseil administration ainsi que les gardes particuliers auront accès à la lecture de ce document dans ses locaux. Cette mesure permettra ainsi de préserver les intérêts de la Fédération.

Chaque président d'AAPPMA devra s'engager par écrit à respecter ces dispositions et s'en portera garant pour lui et l'ensemble des membres du conseil d'administration et de la garderie de son association.

Le Président de la Fédération / Po le Conseil d'administration

Luc ROSSI

Le 28 Février 2026

ENGAGEMENT DE NON DIFFUSION

AAPPMA DE

Madame/Monsieur

Président(e) de l'AAPPMA de

m'engage à ce que les membres du conseil d'administration, de la garderie et moi-même ne communiquent pas en externe le procès-verbal du conseil d'administration de la fédération diffusé trimestriellement et les informations qu'il contient.

Le procès-verbal est consultable au siège de l'AAPPMA uniquement en lecture pour les membres autorisés cités au 1^{er} paragraphe.

Le procès-verbal peut être abordé lors de la réunion du Conseil d'administration de l'association, voire de rencontres informelles avec ses membres.

Tout manquement avéré aux dispositions ci-dessus entraînera la suspension de la diffusion et une information au conseil d'administration fédéral suivant et vote des membres si nécessaire.

Fait àle 28 Février 2026

Signature du Président de l'AAPPMA

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE**Provisoire**

Avec brouillard

Hors simulation

FDAAPPMA13

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	18 373	50 699
Achats d'approvisionnement	12 612	11 678	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		28 570
Autres charges externes	255 324	247 553	Subventions d'exploitation	414 450	401 384
Impôts, taxes et versements assimilés	3 746	3 044	Reprise sur amort., déprec. et prov.		
Rémunération du personnel	277 863	259 987	Produits cessions immo. incorp. et corp.		
Charges sociales	68 560	70 586	Autres produits	202 984	209 627
Dotations aux amortissements	97 223	94 126	PRODUITS FINANCIERS	2 738	4 573
Dotations aux provisions					
Valeurs compt. immo. incorp. et corp. cédés...	67 603	61 697			
Autres charges	9 763	9 106			
CHARGES FINANCIERES	881	862			
TOTAL (I)	783 573	758 639	TOTAL (I)	639 544	694 853
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	771	1 992	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	42 647	41 815
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	784 344	760 632	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	682 191	736 668
BENEFICE OU PERTE	(112 153)	(23 964)			
TOTAL GENERAL	682 191	736 668	TOTAL GENERAL	682 191	736 668







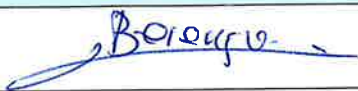


ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2026
Signatures

A.A.P.M.A	DELEGUE ou REPRESENTANT	SIGNATURES
ok APPAD	M. William RAGOT Plus de délégué élu	Excuse
ok APASMC	M. Alain GONDAT M. Gilles THIL M. Philippe PEYRIC	D. P. FERRIER Excusé (procuration de vote) ok [Signature]
AURIOL	M. Bruno MATHIEU	[Signature]
ok BVA	Mme Marylène RHODE-BERNARD	[Signature]
CHATEAURENARD	M. Frédéric ALLEMANY	[Signature]
ENTRESSEN	M. Franck MARMIER	Excusé
FUVEAU/ROUSSET	M. Benoit TARDIEU	[Signature]
GRANS	M. Alain PIGNAN	[Signature]
JOUQUES	M. Pierre GORRIS	[Signature]
MALLEMORT	M. Rémi CONSOLIN D. LAURIN Colin	Excusé [Signature]
ok AMAP	M. Jean-Claude BONAVAL M. Gilbert SANCHEZ	[Signature] [Signature]


N. Fournier Toulon
cédant AAc

Conseiller aux cpts


[Signature]

OK	NOVES	M. Jean-Louis BOLEA M. Jérôme BOLEA	 
OK	PELISSANNE/SALON	M. Richard PERRIN	
	SAINT-CANNAT	M. Robert CHAUVIN	
OK	APPAT	M. Laurent PEPONAS M. Jean Puissant	 Excusez.
	SAINT PAUL	M. Tony GOUEGOUX	Absent
	SAINT REMY	M. Julien ROUQUEIROL M. Enzo BARZIZA	Absents
	SENAS/ORGON	M. Pierre BRUNA	Absent
	TARASCON	M. Jean LOPEZ Plus de délégué élu	
OK	VITROLLES	M. Luc ROSSI M. Christophe ELOY	 
	AUTRES	NOMS	
		BERENQUER J.F	
		Tarascon Tréouere Bocan Morgane	
		BERIDON JEAN	
		VICAL Marie José	
		Devienne. Francis	
		ZIEBEL Alain	
		BESSON Gladys	
		Eyraud Michel BVA	

1). SOUBRIÉ Luc
BVA 

1). ABONEN Patrick 

1). TOULÉ Arien
Tallent 

1). FERAUD René 

d